

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 4 juillet 2022**

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents au moment des votes	Votants
29	22	28
Date de convocation		Date Affichage
28/05/2022		12/07/2022
Séance ordinaire		

L'an 2022, le 4 juillet à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de TERRANJOU s'est réuni à la salle des Acacias de Martigné-Briand, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre Cochard, Maire.

**A été nommée secrétaire de séance : Martine FERY**

- **Présents :** Cochard Jean-Pierre, Corbin Odile, Fery Martine, Garreau Jean-Louis, Gaufreteau Sylvaine, Goubault Jean-Pierre, Hortet Sylvie, Joselon Ingrid, Jumel Jérôme, Martin Maryvonne, Ménard Isabelle, Perthué David, Rimbault Patricia, Rimbault Philippe, Rimbault Emmanuel, Richard Mauricette, Rocher Ginette, Roulet Jean-Louis, Tessier Cindy, Thomas Jean-Joël, Trilleaud Thomas, Turmeau Yannick.

**Absents excusés :**

- Boutry Véronique, excusée, a donné pouvoir à Yannick Turmeau,
- Caron Sylvie, Excusée, a donné pouvoir à Jean-Louis Roulet,
- Gendronneau Thierry, excusé, a donné pouvoir à Martin Maryvonne,
- Gorin Anne-Sophie, excusée, a donné pouvoir à Ingrid Joselon,
- Martin Sébastien, excusé, a donné pouvoir à Jérôme Jumel,
- Pivert Rémi, excusé,
- Roucher Bertrand, excusé a donné pouvoir Jérôme Jumel.

2022-07-084

**CONVENTION D'AIDE ECONOMIQUE ART L.2251-3 DU CGCT pour l'installation d'une boulangerie sur Martigné-Briand**

Rapporteur : Jean-Louis ROULET

Après avoir ouï l'exposé qui lui a été fait et pris connaissance du projet de convention qui lui est soumis pour permettre le versement d'une subvention pour l'ouverture d'une boulangerie-pâtisserie à Martigné-Briand, commune déléguée de Terranjou,

Considérant que l'art. sur l'article L.2251-3 du CGCT qui dispose que : « Lorsque l'initiative privée est défailante ou insuffisante pour assurer la création ou le maintien d'un **service nécessaire à la satisfaction des besoins de la population en milieu rural** ou dans une commune comprenant un ou plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la ville, la commune peut confier la responsabilité de le créer ou de le gérer à une association régie par la loi de 1901 ; **elle peut aussi accorder des aides, sous réserve de la conclusion avec le bénéficiaire de l'aide d'une convention fixant les obligations de ce dernier.**

Considérant que sont réunis les trois points suivants :

- défaillance ou insuffisance de l'initiative privée ( Martigné-Briand ne dispose plus de boulangerie depuis plusieurs années)
- besoin de la population à satisfaire (la nature de l'activité, boulangerie, relève des besoins de 1<sup>ère</sup> nécessité),
- commune rurale de chacune des trois communes déléguées prises séparément mais aussi de Terranjou dans sa globalité,

Considérant que ni Mme MICOU, ni la société qu'elle vient de créer sous l'appellation « L'Ile O Saveurs » n'a perçu des financements publics d'un montant supérieur à 190 000€ sur les trois dernières années.

Considérant la nécessité d'aider le commerce de boulangerie-pâtisserie évoqué avec une aide communale pour faciliter son implantation et son ouverture au cours du dernier trimestre 2022,

Il est proposé à l'assemblée de se prononcer sur le versement d'une subvention de 10 000 € aux conditions exposées dans la convention présentée.

**Le conseil municipal, à main levée, par 22 voix POUR et 6 voix CONTRE :**

- ↳ **ACCEPTE** le versement d'une subvention d'équipement pour la Société « L'Ile O Saveurs » dont Mme Sophie MICOU est gérante,
- ↳ **VALIDE** les termes de la convention annexée à la présente délibération fixant les droits et obligations des parties,
- ↳ **AUTORISE** le maire à signer tous les actes et documents en lien avec ce dossier,
- ↳ **DIT** que la subvention d'équipement sera imputée à l'art 20421 du budget 2022

Fait à Terranjou, le 13/07/2022

Le Maire,



Jean-Pierre COCHARD

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 4 juillet 2022**

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents au moment des votes	Votants
29	22	28
Date de convocation		Date Affichage
28/05/2022		12/07/2022
Séance ordinaire		

L'an 2022, le 4 juillet à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de TERRANJOU s'est réuni à la salle des Acacias de Martigné-Briand, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre Cochard, Maire.

**A été nommée secrétaire de séance : Martine FERY**

- **Présents :** Cochard Jean-Pierre, Corbin Odile, Fery Martine, Garreau Jean-Louis, Gaufreteau Sylvaine, Goubeault Jean-Pierre, Hortet Sylvie, Joselon Ingrid, Jumel Jérôme, Martin Maryvonne, Ménard Isabelle, Perthué David, Raimbault Patricia, Raimbault Philippe, Rembault Emmanuel, Richard Mauricette, Rocher Ginette, Roulet Jean-Louis, Tessier Cindy, Thomas Jean-Joël, Trilleaud Thomas, Turmeau Yannick.

**Absents excusés :**

- Boutry Véronique, excusée, a donné pouvoir à Yannick Turmeau,
- Caron Sylvie, Excusée, a donné pouvoir à Jean-Louis Roulet,
- Gendronneau Thierry, excusé, a donné pouvoir à Martin Maryvonne,
- Gorin Anne-Sophie, excusée, a donné pouvoir à Ingrid Joselon,
- Martin Sébastien, excusé, a donné pouvoir à Jérôme Jumel,
- Pivert Rémi, excusé,
- Roucher Bertrand, excusé a donné pouvoir Jérôme Jumel.

<b>2022-07-085</b>	<b>FINANCES – SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU C.C.A.S.</b>
--------------------	---

Rapporteur : Maryvonne MARTIN

Une demande de subvention exceptionnelle est sollicitée pour cette association à hauteur de 1 000€.

Au regard de l'objet de cette association qui avait déjà perçu antérieurement une subvention du CCAS, il est proposé que la subvention qui serait accordée soit versée par le biais du budget du CCAS car cela ressortit mieux de ses compétences.

La trésorerie de l'association est de 2000 € pour un budget prévisionnel de dépenses de 4 290 € et une inconnue en matière de recettes (versement par les participants et produit des ventes).

Il est prévu une vente sur le marché de Martigné-Briand le 1er octobre 2022 suivie, le lendemain matin d'une manifestation sportive.

Le conseil doit donc se prononcer sur un abondement du budget du CCAS qui délibérera ensuite pour verser la subvention accordée.

Il est précisé que la tardiveté de la demande est liée au fait que la création de l'association « Martigné Rose » est très récente et qu'avant celle-ci, une partie des fonds utilisés pour l'évènement Martigné Rose transitait par la L.A.M.B.

**Le conseil municipal, à main levée, par 17 voix POUR , 9 voix CONTRE et 2 votes BLANCS:**

- ↪ **ACCEPTE** le versement d'une subvention complémentaire au C.C.A.S. de 1 000 €
- ↪ **DIT** que la subvention d'équipement sera imputée au budget 2022

Fait à Terranjou, le 13/07/2022

Le Maire,

Jean-Pierre COCHARD

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 4 juillet 2022**

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents au moment des votes	Votants
29	22	28
Date de convocation		Date Affichage
28/05/2022		12/07/2022
Séance ordinaire		

L'an 2022, le 4 juillet à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de TERRANJOU s'est réuni à la salle des Acacias de Martigné-Briand, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre Cochard, Maire.

**A été nommée secrétaire de séance : Martine FERY**

- **Présents :** Cochard Jean-Pierre, Corbin Odile, Fery Martine, Garreau Jean-Louis, Gaufreteau Sylvaine, Goubault Jean-Pierre, Hortet Sylvie, Joselon Ingrid, Jumel Jérôme, Martin Maryvonne, Ménard Isabelle, Perthué David, Rimbault Patricia, Rimbault Philippe, Rimbault Emmanuel, Richard Mauricette, Rocher Ginette, Roulet Jean-Louis, Tessier Cindy, Thomas Jean-Joël, Trilleaud Thomas, Turmeau Yannick.

**Absents excusés :**

- Boutry Véronique, excusée, a donné pouvoir à Yannick Turmeau,
- Caron Sylvie, Excusée, a donné pouvoir à Jean-Louis Roulet,
- Gendronneau Thierry, excusé, a donné pouvoir à Martin Maryvonne,
- Gorin Anne-Sophie, excusée, a donné pouvoir à Ingrid Joselon,
- Martin Sébastien, excusé, a donné pouvoir à Jérôme Jumel,
- Pivert Rémi, excusé,
- Roucher Bertrand, excusé a donné pouvoir Jérôme Jumel.

2022-07-086	<b>MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE</b>
-------------	--

Rapporteur : Sylvie HORTET

Madame Hortet informe l'assemblée que les agents qui assure leurs missions au sein des cantines et des accueils péri-scolaires ont proposé la correction de certains points du règlement.

Celle-ci a été validée par la commission enfance et le règlement modifié est présenté au conseil municipal.

Le conseil municipal, à main levée, à l'unanimité :

- adopte la nouvelle version du règlement intérieur du restaurant et de l'accueil périscolaire telle qu'annexée à la présente délibération

Fait à Terranjou, le 13/07/2022

Le Maire,



Jean-Pierre COCHARD

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 4 juillet 2022**

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents au moment des votes	Votants
29	22	28
Date de convocation		Date Affichage
28/05/2022		12/07/2022
Séance ordinaire		

L'an 2022, le 4 juillet à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de TERRANJOU s'est réuni à la salle des Acacias de Martigné-Briand, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre Cochard, Maire.

**A été nommée secrétaire de séance : Martine FERY**

- **Présents :** Cochard Jean-Pierre, Corbin Odile, Fery Martine, Garreau Jean-Louis, Gaufreteau Sylvaine, Goubault Jean-Pierre, Hortet Sylvie, Joselon Ingrid, Jumel Jérôme, Martin Maryvonne, Ménard Isabelle, Perthué David, Rimbault Patricia, Rimbault Philippe, Rimbault Emmanuel, Richard Mauricette, Rocher Ginette, Roulet Jean-Louis, Tessier Cindy, Thomas Jean-Joël, Trilleaud Thomas, Turmeau Yannick.

**Absents excusés :**

- Boutry Véronique, excusée, a donné pouvoir à Yannick Turmeau,
- Caron Sylvie, Excusée, a donné pouvoir à Jean-Louis Roulet,
- Gendronneau Thierry, excusé, a donné pouvoir à Martin Maryvonne,
- Gorin Anne-Sophie, excusée, a donné pouvoir à Ingrid Joselon,
- Martin Sébastien, excusé, a donné pouvoir à Jérôme Jumel,
- Pivert Rémi, excusé,
- Roucher Bertrand, excusé a donné pouvoir Jérôme Jumel.

2022-07-087	<b>1- RESTAURATION SCOLAIRE – TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE</b> <b>2- PERISCOLAIRE - TARIFS DU SERVICE PERISCOLAIRE</b>
-------------	---

Rapporteur : Sylvie HORTET

Madame HORTET expose que c'est le 7 juillet 2021 que les tarifs des cantines et de l'accueil périscolaire avaient été fixés.

Elle précise qu'il a été calculé une hausse moyenne des prix d'environ 15 % depuis mars et qu'en conséquence, un certain nombre de communes sont revoient leurs tarifs à la hausse (entre 5 et 10 %).

Aussi, la commission propose-t-elle :

- une augmentation de 10 % sur le tarif de base pour le prix du repas
- de relever de 5 centimes par ¼ d'heure les tarifs de l'accueil périscolaire.

Soit la proposition suivante à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 :

#### CANTINE

	FAMILLES DOMICILIEES A TERRANJOU	FAMILLES DOMICILIEES HORS COMMUNE
PRIX DU REPAS	4.30	4.90
PRIX DU REPAS NON PREVU	5.30	5.90
PETIT DEJEUNER (Chavagnes)	0.90	0.90

#### ACCUEIL PERISCOLAIRE ¼ D'HEURE

QUOTIENT FAMILIAL	FAMILLES DOMICILIEES A TERRANJOU	FAMILLES DOMICILIEES HORS COMMUNE
INFERIEUR A 800 €	0.60	0.75
ENTRE 800 € ET 1 200 €	0.70	0.85
SUPERIEUR A 1 200 €	0.80	0.95
DEPASSEMENT APRES FERMETURE DE L'ACCUEIL	5.00	5.00

Le conseil municipal, à main levée, à l'unanimité :

- adopte la tarification ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Fait à Terranjou, le 13/07/2022  
Le Maire,



Jean-Pierre COCHARD